

La banalisation de la violence

Les médecins sont aux premières loges pour témoigner de la violence qui est faite aux exilés et demandeurs d'asile dans notre pays.

Victimes d'une suspicion généralisée, ils sont d'emblée considérés comme illégitimes : ce sont des tricheurs qui veulent profiter sans raison valable des richesses de l'Occident. Les exilés juifs Allemands des années 30 étaient eux aussi considérés comme de « faux réfugiés ». C'est ainsi la signification même de la notion d'asile politique qui est oubliée.

Le discrédit de leur parole constitue une autre violence, lorsqu'on préfère à leur témoignage des preuves impossibles à fournir ou des garanties pseudo scientifiques sous la forme de certificats médicaux.

L'approche comptable des expulsions du territoire, avec l'obsession du chiffre comme objectif à atteindre, si elle est censée rassurer les électeurs, n'aboutit qu'à conforter les peurs irrationnelles. **Elle crée une véritable ambiance de chasse à l'homme et des pratiques inhumaines sans aucune prise en compte des situations individuelles. La peur et l'insécurité envahissent la vie quotidienne de familles entières éberluées de subir dans le pays où elles comptaient trouver refuge la violence des pays qu'elles ont fuis.**

Cette violence se banalise. La mort de l'autre devient progressivement un fait compréhensible et somme toute normal. Parce que cet autre a eu le malheur de naître dans un pays lointain en proie à la guerre, dans une région où aucun soin ne pouvait lui être prodigué, ou bien parce qu'il a pris le risque de traverser la mer sur des embarcations de fortune, sa mort violente est prévisible et comme attendue. **Alors quoi de plus logique que, chez nous, des sans-papiers, exclus de tout droit et de toute parole, devenus irréguliers et indésirables, en arrivent à se suicider ? Perdre de vue la dimension du scandale propre au suicide, c'est légitimer de manière latente un nouvel eugénisme, oublieux de celui qui a pourtant marqué notre XXe siècle.**

Dans le maquis des lois et procédures visant à réduire l'immigration et faciliter les expulsions, les médecins se trouvent pris dans les ambiguïtés foncières du recours à la notion de santé. Lorsqu'il n'y a plus aucun droit à faire valoir pour séjourner sur notre sol, la seule légitimité qui subsiste encore dans notre arsenal législatif est celle de la maladie. On peut encore, mais avec quelles difficultés !, être autorisé à se soigner en France. Mais ne voit-on pas que cette mesure humanitaire en apparence se retourne dans le contexte actuel en indignité qui reconnaît comme seule légitimité à un homme son corps ou sa tête malades à l'exclusion de tous les autres droits qui pourraient tout autant et plus dignement légitimer son séjour : le droit à travailler, à vivre en paix, à se marier, à vivre en famille, à parler librement, à étudier, etc. ?

Nous sommes les témoins impuissants d'une aspiration grandissante de personnes qui désirent vivre dans nos pays pour échapper aux violences institutionnelles et sociales qui sont souvent le fait de régimes inégalitaires et non démocratiques.

Au-delà des soins que nous pouvons leur prodiguer, la meilleure thérapeutique serait celle d'un discours politique courageux qui ose enfin regarder les réalités en face, qui reconnaisse que l'application brutale des lois actuelles ne changera rien aux flux migratoires et que l'immense majorité des étrangers qui sont arrivés sur notre sol y resteront.

Dr Bertrand Piret, président de Parole sans frontière

Dr Jean-Maurice Salen, Délégué régional de Médecins du Monde